

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

10871/90 (Presse 232)

1464th Council meeting  
- General Affairs -  
Brussels, 18 and 19 December 1990

President: Mr Gianni DE MICHELIS,  
Minister for Foreign Affairs  
of the Italian Republic





RELATIONS WITH CENTRAL AND EAST EUROPEAN COUNTRIES

The Council reached complete agreement on the directives for the Commission to negotiate Association Agreements with Poland, Hungary and Czechoslovakia.

The Commission stated that it intended to open negotiations with these countries on 20, 21 and 22 December respectively.

At that meeting the Council also agreed to continue its discussions on the Commission proposal relating to credit insurance for exports to Central and East European countries in accordance with the conclusions of the Rome European Council.

RELATIONS WITH YUGOSLAVIA

The Council prepared the position to be adopted by the Community at the 9th meeting of the EEC-Yugoslavia Co-operation Council at ministerial level which was held on the afternoon of Tuesday 18 December (see joint Press Release - CEE-YU 1006/90 Presse 243).

The Council also reached agreement on the negotiating Directives for the 3rd EEC-Yugoslavia Financial Protocol.

RELATIONS WITH EGYPT

The Council prepared the Community position for the 6th EEC-Egypt Co-operation Council at ministerial level, which was held on the evening of 18 December (see joint Press Release - CEE-RAE 2803/90 Presse 244).

REDIRECTING THE MEDITERRANEAN POLICY

In accordance with the request by the Rome European Council that discussions on redirecting the Mediterranean policy be completed as rapidly as possible, the Council arrived at an overall decision on the various aspects of the redirected Mediterranean policy, viz.:

- the overall financial amounts for the period 1992-1996 (for figures see table below) and the directives for negotiations with the Maghreb and Mashreq countries and Israel for the fourth Financial Protocols;
- "horizontal" financial co-operation enabling the Community unilaterally to provide increased support for regional projects in the period 1992 to 1996, particularly in the environmental area (see also table below);
- an improvement in the trade arrangements with the countries concerned, involving in particular
  - = the speeding up of tariff dismantling by the Community in respect of agricultural products covered by the Additional and Supplementary Protocols, to be completed by 1.1.1993 instead of 1.1.1996, and
  - = an annual 5% increase for the period 1992 to 1995 to in the tariff quotas and reference quantities laid down in the additional and supplementary Protocols with the exception of a number of sensitive products for which the increase will be 3%;
- a statement in which the Community stresses in particular the basic importance it attaches to the observance of human rights and the promotion of democratic values;
- a statement stressing the importance which the Council and the Commission attach to the adoption of measures relating to the Mediterranean for the transport and treatment of dangerous wastes, in line with Lomé IV.

Amounts for the period 1992-1996  
(ECU million)

	Amounts adopted
<b>4th Financial Protocols (8 SEM countries)</b>	
- Budget appropriations (Maghreb, Mashreq)	
= to be included in the Protocols	775
= support for economic reforms	300
- EIB loans	1,300
<b>Total</b>	<b>2,375</b>
<b>Horizontal financial Co-operation</b>	
- Budget appropriations:	
= environment	230 (1)
= other (technical assistance, studies, regional co-operation)	
- Non-Protocol EIB loans (ceiling)	1,800 (2)
<b>Total</b>	<b>2,030</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>4,405</b>

(1) Of which ECU 25 million for non-Protocol venture capital.  
(2) Possibility of providing for an additional amount.

RELATIONS WITH THE EFTA COUNTRIES

The Council took stock of the negotiations with the EFTA countries as regards the European Economic Area and made preparations for the EEC-EFTA ministerial meeting, which was held in the late morning of Wednesday 19 December (see Press Release including the joint statement adopted at that meeting - 11029/90 Presse 239).

GUIDELINES FOR CO-OPERATION WITH THE LATIN AMERICAN AND ASIAN DEVELOPING COUNTRIES IN THE 1990s

With one delegation unable at this stage to adopt a position in view of a parliamentary reservation, the Council agreed on the guidelines for co-operation with the Latin American and Asian developing countries over the next decade.

These guidelines provide for an indicative amount of ECU 2 750 million for the next five years under Chapter 93 of the Community budget of which 10% is to be devoted to the environment, particularly the protection of tropical forests.

RELATIONS WITH SAN MARINO

The Council approved the decision authorizing the Commission to open negotiations for the conclusion of an agreement with the Republic of San Marino and adopted directives to that effect.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Relations with Chile

The Council decided to sign, subject to conclusion, the framework agreement for co-operation between the Community and Chile.

Signing was planned to take place in Rome on 20 December 1990 on the occasion of the Conference between the Ministers for Foreign Affairs of the Twelve and those of the eleven Latin American countries of the Rio Group.

Relations with Malta

The Council adopted

- the Decision concerning the conclusion of a Protocol extending the first stage of the agreement establishing an Association between the Community and Malta
- the Regulation extending the trade arrangements with Malta beyond the date of expiry of the first stage of the Association Agreement.

Relations with the ACP countries

The Council adopted the Regulation on the safeguard measures provided for by the fourth ACP-EEC Convention.

Textiles

The Council adopted Decisions concerning the conclusion of Agreements on trade in textile products between the Community on the one hand and Argentina, Brazil, Peru and Uruguay on the other.

Jute

The Council decided to sign the 1989 International Agreement on Jute and Jute Products. Signing will take place, simultaneously with the signing by the Member States, before 31 December 1990, which is the deadline for signing under Article 37 of the Agreement.

Radioactive waste disposal - Council conclusions

Having examined the Commission communication on objectives, standards and criteria for radioactive waste disposal in the European Community which comprises a detailed report from the Commission departments, prepared by a Working Party of National Experts on that subject, the Council adopted the following conclusions:

"The Council

1. recognizes the close co-operation that exists in this area among the Member States and the constructive role of the Commission which has done much to get that co-operation established, and stresses the importance of intensifying and extending that co-operation;
2. confirms that achieving an equivalent and satisfactory degree of protection at the highest practical safety levels for workers, members of the public and the environment is one of the Community's central objectives in the area of radioactive waste;
3. reaffirms the important role which the Community's research programmes on radioactive waste play in providing a better understanding and contributing to a wider dissemination of knowledge, leading to safer and more efficient management, storage and disposal of radioactive waste with regard to industrial safety and the protection of the public and the environment;
4. recognizes that the report is a good assessment of the current situation and an important contribution to determining the direction of future work in this area;

5. takes note of the report's recommendation that further consideration should be given at appropriate national and Community levels to issues linked with the safety of radioactive waste disposal and notably to the development of common general site selection criteria with associated waste categories, additional measures to be taken on a technological and administrative level concerning very low level radioactive waste and the setting up of guiding principles for waste equivalence;
6. recommends that due consideration be given by the Commission to all types of radioactive waste including those produced outside the nuclear industry;
7. underlines the importance of developing a common approach and efforts towards harmonization at Community level on radioactive waste management strategies and practices wherever possible;
8. also underlines the important contribution that a Community approach can make to the development of an international consensus on these matters, in particular at the International Atomic Energy Agency and the OECD Nuclear Energy Agency;
9. recommends that the Commission put forward in good time appropriate proposals to maintain in the future and develop the appropriate measures; such measures come within the framework of the Community Plan of Action 1980-1992 in the field of radioactive waste in order to deal in one and the same context with these problems involving the improvement of existing techniques for the disposal of such waste by developing technologies and with questions of a legal, administrative and social nature which need to be resolved."

---

Bruxelles, le 20 décembre 1990

**NOTE BIO (90) 409 (suite 1 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

CONSEIL AFFAIRES GENERALES (N. Wegter)

**RELATIONS AVEC LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE**

**- Accords d'association**

Sans qu'un large débat ait été nécessaire à ce sujet, le Conseil a adopté la proposition de la Commission portant sur les directives de négociation en vue d'établir des accords d'association distincts entre la Communauté d'une part, et la Pologne, la Hongrie et le CSSR, d'autre part.

Ainsi, une nouvelle étape importante est franchie pour créer des conditions pour une nouvelle architecture de l'Europe. En effet, la conception des accords d'association tels que reflétés dans les lignes directrices du "mandat" maintenant défini constitue un instrument sans précédent pour établir un nouveau type de voisinage entre la Communauté et certains autres pays en Europe. L'essentiel de cet instrument ne couvre pas seulement les terrains d'une coopération classique (commerce, ouverture du marché, formation professionnelle, etc...) mais également un cadre pour un dialogue politique. En outre, par le biais de ce même instrument, il est envisagé de créer graduellement les conditions pour un espace de libre échange qui ne peut être que bénéfique pour les deux parties.

Bien sûr, du côté des trois pays concernés, il existe de grandes ambitions sur le plan de leurs futures relations avec la Communauté. L'éventualité même d'une adhésion future n'est pas exclue dans leur esprit. Mais il est aussi vrai que dans les circonstances actuelles, il y a lieu de procéder d'une façon pragmatique et réaliste, ce qui signifie qu'il faut d'abord mettre en place des conditions facilitant une intensification des relations sans qu'elles ne préjugent des éventualités futures et à long terme.

Rappelons finalement que le premier Round des négociations avec les trois pays concernés - et ceci bien distinctement - aura lieu déjà jeudi, vendredi et samedi prochains et ceci est sans doute la meilleure illustration de l'importance qu'attachent les pays concernés à cet exercice. Pour l'instant il n'est pas possible d'estimer la date de finalisation de ces négociations mais nous avons l'espoir que l'on puisse les conclure encore avant la fin de l'année 1991.

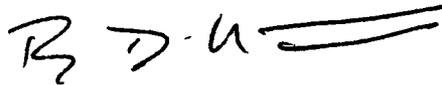
**- Réunion Ministérielle CE-AELE**

Le 19 au matin, entre 11h et 13h, la réunion CE/AELE a eu lieu. Du côté de l'AELE étaient présents les Ministres des Affaires Etrangères des pays de l'AELE ainsi que du Lichtenstein, sous la conduite du Ministre suisse Delamuraz, actuellement Président de l'AELE.

En parfaite conformité avec nos prévisions, la Conférence a permis aux différents parties de faire un inventaire des résultats obtenus jusqu'ici dans les négociations CE/AELE et des orientations politiques ont pu ainsi être formulées pour leur poursuite. De ce point de vue, cette réunion n'a certainement pas donné la percée décisive pour ces délibérations, mais les résultats convenus ont certainement confirmé que toutes les parties concernées veulent poursuivre les négociations d'une façon sérieuse et dans l'esprit de les terminer positivement avant l'été 91. Un tel calendrier permettrait l'application de l'Espace Economique Européen à partir du 1er janvier 1993.

La conférence ministérielle est parvenue à des conclusions conjointes, celles-ci donnant une bonne photographie de l'état actuel des négociations. Nous vous recommandons de lire attentivement le texte intégral de ces conclusions que vous retrouverez dès ce midi dans le système RAPID.

Amitiés,  
B. Dethomas

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Dethomas', with a double horizontal line underneath the name.

Bruxelles, le 19 décembre 1990.

NOTE BIO (90) 409 AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

433

CONSEIL AFFAIRES GENERALES (João Vale de Almeida)

1) AMERIQUE LATINE ET ASIE : Accord sur une augmentation de 70% de l'aide

A l'issue d'un débat largement dominé par les montants financiers à prévoir, le Conseil est arrivé à un accord final sur les nouvelles orientations pour la politique de coopération avec les pays en voie de développement d'Amérique Latine et d'Asie (PVDALA).

La décision du Conseil prévoit l'octroi d'aides communautaires (dons) pour la période 1992/1996 d'un montant total de 2.750 millions d'Ecus. Ceci représente une augmentation de plus de 70% par rapport au total d'aides accordées pendant ces cinq dernières années.

Les orientations arrêtées suivent largement les propositions faites par la Commission, à l'initiative de M. Matutes, en mai dernier (voir P-30).

Deux axes principaux sont prévus : l'aide au développement en faveur des populations plus pauvres et la coopération économique avec les régions à fort potentiel de croissance. Une attention particulière est accordée aux problèmes d'environnement et notamment à la protection de la forêt tropicale.

Lors de son intervention au débat, M. Matutes a souligné l'importance politique d'un geste communautaire à l'égard des PVDALA, "un groupe de 50 pays en développement au sujet desquels notre politique n'a fait l'objet d'aucune révision depuis 14 ans". Ceci est d'autant plus important que des événements récents (évolution en Europe de l'Est, crise du Golfe, Uruguay Round) risquent de soulever des doutes dans ces pays quant à l'engagement communautaire à leur égard. "Le signal que nous devons envoyer est clair - la Communauté aujourd'hui reste attentive aux besoins des plus démunis et aux nécessités de leur développement et, de manière accrue, au respect des droits de l'homme, de la protection de l'environnement et du renforcement des liens entre opérateurs économiques".

ATTENTION DIS

L'accord sur l'enveloppe financière indicatif (2.750 millions d'Ecus) a été obtenu suite à un débat autour d'une proposition initiale présentée par la présidence italienne faisant le compromis entre la proposition de la Commission (2.900 millions d'Ecus) et les positions des délégations britannique et française (2.500 millions d'Ecus). Celles-ci se sont rapidement ralliées à la Présidence. Par contre, les délégations espagnole et portugaise ainsi que, à partir d'un certain moment, la Commission ont défendu un montant de 2.800 millions d'Ecus. Le compromis est intervenu au niveau de 2.750 millions d'Ecus, ayant été accordé qu'une partie importante des aides sera consacrée à l'environnement comme souhaité par plusieurs délégations.

FIN DIS

L'accord sur ce point de l'ordre du jour est soumis à une réserve technique de la délégation danoise (le Parlement n'est pas en fonction) qui a cependant donné son accord politique.

2) POLITIQUE MEDITERRANEENNE : accord sur une rénovation globale ;  
aide multipliée par 2.7

Le Conseil est arrivé à un accord politique sur la rénovation de la Politique Méditerranéenne, suite aux propositions de la Commission de mai dernier (voir P-34).

Le débat a été presque intégralement dominé par les aspects financiers, puisqu'au niveau COREPER un accord avait été dégagé sur la substance des propositions de la Commission.

A partir d'une proposition de compromis de la Présidence, les différentes délégations se sont exprimées. A part les modulations proposées par rapport aux montants proposés par la présidence, des positions partagées sont apparues sur l'urgence d'une décision. Plusieurs délégations ont soutenu M. Matutes dans sa demande d'une décision urgente, vu la situation en Méditerranée et le besoin d'un engagement clair de la Communauté à l'égard de cette région. D'autres ont estimé que le dossier n'était pas encore mûr, malgré six mois de discussions en détail et plus d'un an de débat de fond. Un accord a pu finalement intervenir sur l'urgence de la décision et sur un montant global, suite à un tour de table, qui a confirmé l'existence d'un consensus sur le volet commercial, condition préalable pour certaines délégations.

La dernière partie du débat a été dominée par les critères à utiliser dans l'octroi du volet horizontal de l'aide. La délégation grecque a voulu des éclaircissements et garanties sur la répartition de ce chapitre parmi les pays méditerranéens, réservant sa position.

ATTENTION DIS

Le ministre grec a demandé l'exclusion ou la suspension temporaire de la Turquie de ce volet de la Politique Méditerranéenne. M. Matutes a refusé cette formulation, soutenu par la presque totalité des autres délégations. Il a cependant souligné que ce volet horizontal porte essentiellement sur des projets à caractère régional et ne pourrait en aucun cas constituer un moyen d'accorder une aide "déguisée" à un pays pris individuellement. Ces éclaircissements seront repris au P.V. du Conseil.

FIN DIS

La dernière phase, agitée, des débats n'a pas empêché M. De Michelis de considérer les conditions réunies pour acter l'approbation de la politique méditerranéenne rénovée, dotée des montants suivants pour la période 1992/1996 :

- Budget (dons) :	1.305 millions d'Ecus
- BEI (prêts) :	3.100 millions d'Ecus
Total	= 4.405 millions d'Ecus

Ce total représente une augmentation de 2,7 fois par rapport aux cinq dernières années.

Amitiés,  
Bruno Dethomas



TYPE DE DOCUMENT : BIO  
NUMERO DE DOCUMENT: BIO/90/409  
DATE DU DOCUMENT : 90/12/19  
TITRE : CONSEIL AFFAIRES GENERALES DU 18 DECEMBRE 1990 : AMERIQUE  
LATINE ET ASIE - POLITIQUE MEDITERRANEENNE  
MOTS CLES : CONSMEET;DEVCOOP;ASIA;LA;FINCOOP;MEDPOL

1) AMERIQUE LATINE ET ASIE : Accord sur une augmentation de 70% de l'aide A l'issue d'un debat largement domine par les montants financiers a prevoir, le Conseil est arrive a un accord final sur les nouvelles orientations pour la politique de cooperation avec les pays en voie de developpement d'Amerique Latine et d'Asie (PVDALA).

La decision du Conseil prevoit l'octroi d'aides communautaires (dons) pour la periode 1992/1996 d'un montant total de 2.750 millions d'Ecus. Ceci represente une augmentation de plus de 70% par rapport au total d'aides accordees pendant ces cinq dernieres annees.

Les orientations arretees suivent largement les propositions faites par la Commission, a l'initiative de M. Matutes, en mai dernier (voir P-30). Deux axes principaux sont prevus : l'aide au developpement en faveur des populations plus pauvres et la cooperation economique avec les regions a fort potentiel de croissance. Une attention particuliere est accordee aux problemes d'environnement et notamment a la protection de la foret tropicale.

Lors de son intervention au debat, M. Matutes a souligne l'importance politique d'un geste communautaire a l'egard des PVDALA, "un groupe de 50 pays en developpement au sujet desquels notre politique n'a fait l'objet d'aucune revision depuis 14 ans". Ceci est d'autant plus important que des evenements recents (evolution en Europe de l'Est, crise du Golfe, Uruguay Round) risquent de soulever des doutes dans ces pays quant a l'engagement communautaire a leur egard. "Le signal que nous devons envoyer est clair - la Communaute aujourd'hui reste attentive aux besoins des plus demunis et aux necessites de leur developpement et, de maniere accrue, au respect des droits de l'homme, de la protection de l'environnement et du renforcement des liens entre operateurs economiques".

#### ATTENTION DIS

L'accord sur l'enveloppe financiere indicatif (2.750 millions d'Ecus) a ete obtenu suite a un debat autour d'une proposition initiale presentee par la presidence italienne faisant le compromis entre la proposition de la Commission (2.900 millions d'Ecus) et les positions des delegations britannique et francaise (2.500 millions d'Ecus). Celles-ci se sont rapidement ralliees a la Presidence. Par contre, les delegations espagnole et portugaise ainsi que, a partir d'un certain moment, la Commission ont defendu un montant de 2.800 millions d'Ecus. Le compromis est intervenu au niveau de 2.750 millions d'Ecus, ayant ete accorde qu'une partie importante des aides sera consacree a l'environnement comme souhaite par plusieurs delegations.

#### FIN DIS

L'accord sur ce point de l'ordre du jour est soumis a une reserve technique de la delegation danoise (le Parlement n'est pas en fonction) qui a cependant donne son accord politique.

2) POLITIQUE MEDITERRANEENNE : accord sur une renovation globale ;  
aide multipliee par 2,7

Le Conseil est arrive a un accord politique sur la renovation de la Politique Mediterraneenne, suite aux propositions de la Commission de mai

dernier (voir P-34).

Le debat a ete presque integralement domine par les aspects financiers, puisqu'au niveau COREPER un accord avait ete degage sur la substance des propositions de la Commission.

A partir d'une proposition de compromis de la Presidence, les differentes delegations se sont exprimees. A part les modulations proposees par rapport aux montants proposes par la presidence, des positions partagees sont apparues sur l'urgence d'une decision. Plusieurs delegations ont soutenu M. Matutes dans sa demande d'une decision urgente, vu la situation en Mediterranee et le besoin d'un engagement clair de la Communauté a l'egard de cette region. D'autres ont estime que le dossier n'etait pas encore mur, malgre six mois de discussions en detail et plus d'un an de debat de fond. Un accord a pu finalement intervenir sur l'urgence de la decision et sur un montant global, suite a un tour de table, qui a confirme l'existence d'un consensus sur le volet commercial, condition prealable pour certaines delegations.

La derniere partie du debat a ete dominee par les criteres a utiliser dans l'octroi du volet horizontal de l'aide. La delegation grecque a voulu des eclairecissements et garanties sur la repartition de ce chapitre parmi les pays mediterraneens, reservant sa position.

ATTENTION DIS

Le ministre grec a demande l'exclusion ou la suspension temporaire de la Turquie de ce volet de la Politique Mediterraneenne. M. Matutes a refuse cette formulation, soutenu par la presque totalite des autres delegations. Il a cependant souligne que ce volet horizontal porte essentiellement sur des projets a caractere regional et ne pourrait en aucun cas constituer un moyen d'accorder une aide "deguisee" a un pays pris individuellement. Ces eclairecissements seront repris au P.V. du Conseil.

FIN DIS

La derniere phase, agitee, des debats n'a pas empeche M. De Michelis de considerer les conditions reunies pour acter l'approbation de la politique mediterraneenne renovee, dotee des montants suivants pour la periode 1992/1996 :

- Budget (dons) :	1.305 millions d'Ecus
- BEI (prets) :	3.100 millions d'Ecus
Total	= 4.405 millions d'Ecus

Ce total represente une augmentation de 2,7 fois par rapport aux cinq dernieres annees.